DLP-7-3-90210302

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN : 0762 042 X



Avertissements agricoles

BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35700 RENNES ☎ 99 36 01 74

Publication périodique
BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION : GRANDES CULTURES

Bulletin n°100
(Supplément au n°183)

28 février 1990

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

CEREALES → *végétation en avance*
→ *pas de traitement fongicide pour le moment*

COLZA → *premières captures de méligèthes*
→ *régulateurs: le bon moment*
→ *maladies: bon état sanitaire pas de fongicide maintenant*

CEREALES

Stades: - *blé: fin de tallage dans la majorité des cas; épi 1 cm pour les cultures les plus précoces;*
- *orges: épi 1cm.*

SITUATION

L'état sanitaire est bon pour le moment. Sur les semis les plus précoces d'orge, on trouve de la rouille naine, de l'helminthosporiose teres (taches brunes), et parfois de la rhynchosporiose. L'oïdium a souvent été "lessivé" par les pluies et reste en tous cas, moins important qu'en 1989 à la même époque. Des développements de cette maladie sont cependant toujours à craindre dans les cultures les plus denses.

PRECONISATIONS

Il est inutile d'intervenir maintenant. Sur les orges d'hiver, un traitement fongicide avec un produit **P,H,Rh,Rn** (voir dépliant vert 1989) devra être réalisé au stade 1 noeud (stade 6).

.../...

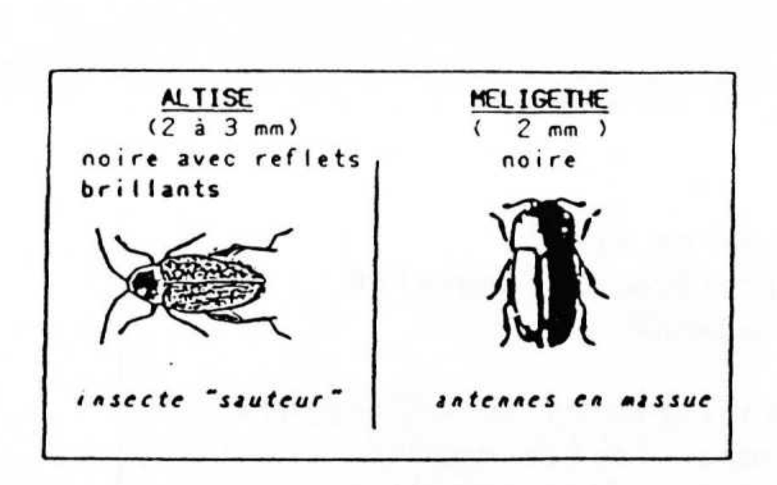
ABONNEMENT 1er Janv. - 31 Déc.
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.

COLZA D'HIVER

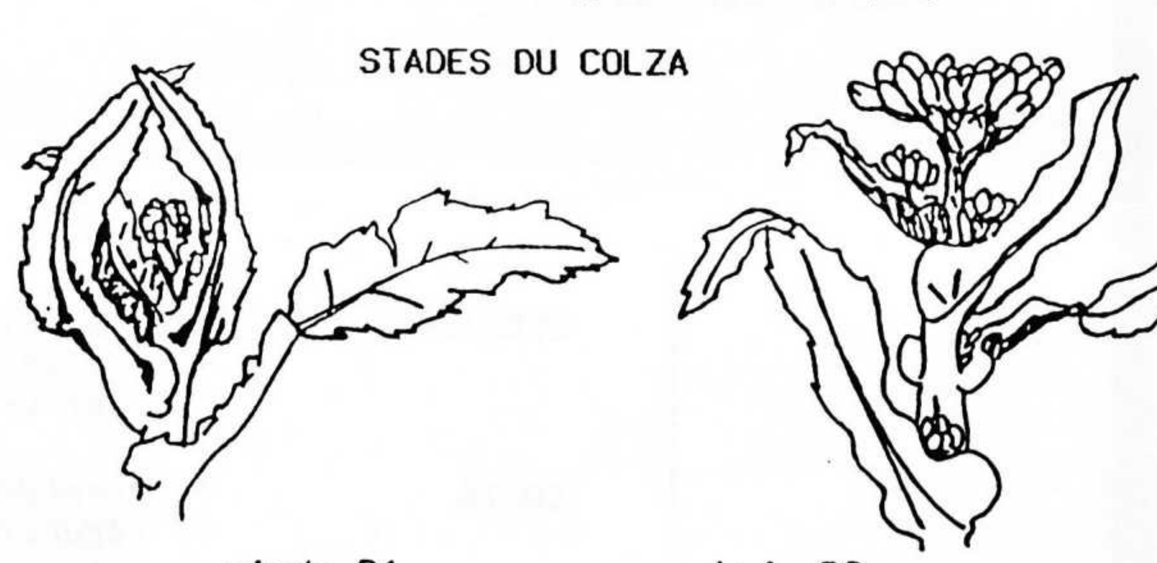
Stade: *D1 (voir ci-dessous). On note une avance de végétation par rapport à 1989 (qui était déjà une année précoce) alors que les cultures sont souvent peu développées (densités parfois faibles; peu de feuilles au niveau de la rosette ...).*

MELIGETHES premières captures signalées dans les cuvettes jaunes en Ille et Vilaine (Combourg et Cesson Sévigné) et dans le Finistère Sud (Quimperlé). L'infestation des cultures est très en dessous du seuil de traitement qui est de 1 insecte en moyenne par plante à ce stade. Nous rappelons que les méligèthes peuvent provoquer des dégâts lorsqu'elles prolifèrent avant la floraison. Ce fut le cas en 1989 en Ille et Vilaine. Il est inutile d'intervenir maintenant en préventif car les différents produits sont peu persistants (quelques jours) et car nous sommes encore en tout début du vol. Il est par contre conseillé de surveiller régulièrement les parcelles et de suivre nos prochains avis.

ATTENTION: ne confondez pas méligèthes et grosses altises. Ces dernières, également présentes dans les cuvettes, sont sans danger à cette époque.



STADES DU COLZA



stade D1 boutons accolés

stade D2

dessins d'après GRAVAUD (SRPV)

REGULATEURS les essais montrent que ces produits présentent un intérêt économique lorsqu'il y a verse de la culture (gains de rendement parfois supérieurs à 10 q/ha). Par contre, en l'absence de verse, ils peuvent diminuer le rendement. Un raisonnement de la fumure azotée permet de limiter les risques de verse. Cependant, dans notre région, des déséquilibres dans l'alimentation azotée de la plante sont toujours à craindre en raison des rotations pratiquées (restitutions organiques souvent importantes), des taux de MO élevés etc.

Les régulateurs peuvent être conseilles chaque fois qu'il y a un risque de verse (fortes fumures azotées, restitutions organiques importantes sur les culture précédentes, cultures denses). Ils ne permettent pas de "rattrapper" des cultures en mauvais état et doivent plutôt être réservés aux parcelles les plus prometteuses. Une grille, diffusée par le CETIOM dans la brochure (La culture du colza d'hiver 89-90), est utile pour apprécier le risque de verse. Le respect des stades d'utilisation est très important pour éviter d'éventuels effets dépressifs.

Produits utilisables:

BARONET (500 g par ha) à utiliser à C1-D1 jusqu'à D2. Très bon effet antiverse s'il est appliqué sur sol non désséché. Absorbé par les racines, il peut s'employer par temps pluvieux.

PARLAY C (1,25 l/ha) + **AGRAL 90** (0,1 %): effet racourcisseur un peu plus faible que le précédent. A utiliser à C1-C2 de préférence, jusqu'à D1. Absorption foliaire et racinaire.

TERPAL (3l/ha): effet racourcisseur limité (c'est plus un régulateur). A utiliser à C1-C2. Absorption foliaire.

Compte tenu du stade des colzas, Parlay C est à appliquer rapidement maintenant.

MALADIES: on trouve des taches de pseudocercosporella en faibles quantités sur les feuilles basses. Une intervention fongicide n'est pas justifiée.

.../...

RAVAGEURS DU COLZA

Cherchez-les au bon moment...

A	B_2	B_3	C_1	D_1	T20	E	F_1	G_4
Levée	2 feuilles vraies	3 feuilles vraies	Reprise de végétation	Bouton accolé	Tige à 20 cm	Bouton écarté	1re fleur ouverte	Siliques bosselées

- Limaces
- Larves de mouche du chou
- Altises adultes
- Larves d'altise
- Charançons du bourgeon terminal
- Pucerons cendrés du chou
- Pucerons cendrés du chou
- Gros charançons de la tige
- Méligèthes
- Charançons des siliques
- Larves de Cécidomyies des siliques*

■ Période d'intervention □ Présence du ravageur, il est trop tard pour traiter

* La lutte contre le charançon des siliques permet de limiter leurs dégâts.

Dessins de A. GRAVAUD (Service de la Protection des Végétaux).

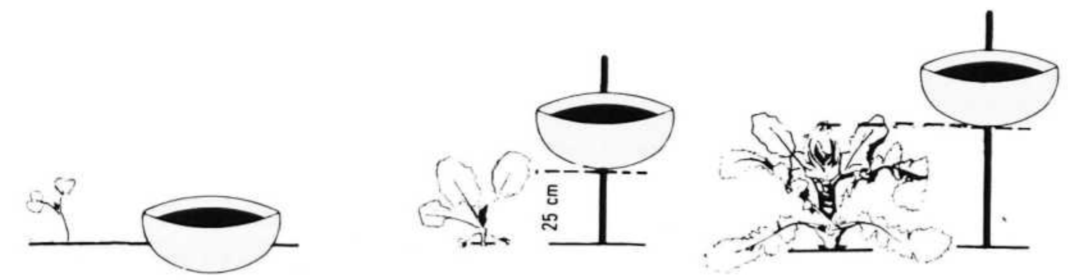
... avec la bonne méthode...

Le piégeage ou technique de la cuvette jaune

- **Mise en place des cuvettes :** dès le semis, ou au plus tard à la levée, dès les premiers réchauffements, les installer à 10 mètres de la bordure, du côté d'un ancien champ de colza; les remplir avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de liquide vaisselle.

  Jusqu'au stade B2, la cuvette est enterrée, puis elle est placée à 25 cm de hauteur.

  Attention ! Le fond de la cuvette doit suivre le niveau supérieur de la végétation.



- **Surveillance :** 2 fois par semaine et tous les jours après les premières captures.
- **Insectes capturés :** grosse altise, charançon du bourgeon terminal, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

L'observation des plantes

- **Observez 50 plantes** au hasard sur l'ensemble de la parcelle.
- **Insectes :** grosse altise (larve et adulte), puceron cendré du chou, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

... et comptez-les

P 8

Quand faut-il traiter ?

Ravageur	Observation des plantes	Piégeage "cuvette jaune"
Limace	Dès les premiers dégâts, du semis au stade B2	
Grosse altise adulte	3 pieds/10 avec morsures nutritionnelles, jusqu'au stade B2	20 à 30 captures cumulées après le stade B2
Grosse altise larve	2 plantes/3 attaquées	
Puceron cendré	— Automne, 1 plante/5 colonisée — De C1 à 3-4 semaines avant la récolte : 2 colonies/m²	
Charançon du bourgeon terminal		Notez les premières captures : intervenez 10 à 15 jours après si le colza est au stade B3
Gros charançon de la tige		De C1 à T20, intervenir 8 à 10 jours après les premières captures
Méligèthe	— Stades boutons accolés à D1 : 1 insecte par inflorescence — Stades boutons séparés à E : 2 ou 3 insectes	Vous indique les premières arrivées Vous pouvez alors aller observer
Charançon des siliques	A partir des stades G2 G3 : 1 charançon pour 2 pl.	

Les produits de traitement

- **Contre les limaces :**

— appâts empoisonnés sous forme granulée, épandre régulièrement le soir (25 granulés par m²)
— matières actives : mercaptodiméthur (3 kg/ha - Mesurol antilimaces)
métaldéhyde (5 à 10 kg/ha selon les spécialités commerciales)
thiodicarbe (5 kg/ha - Skipper)

- **Contre les insectes :**

Au semis			De la levée à la fin du repos hivernal		Produits utilisables (1)		A partir de la reprise de végétation			
Mouche du chou	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Matières actives	Spécialités commerciales	Charançon de la tige	Méligèthe	Charançon des siliques	Puceron
	450 g ma/ha				*Benfuracarbe*	Oncol 5 G - Oncol S				
9 kg	9 kg	9 kg			*Carbofuran*	Nombreuses spécialités (2)				
9 kg	7,5 kg				*Carbosulfan*	Marshal Fort				
	12 kg	12 kg			*Furathiocarbe*	Deltanet				
	10 kg				*Terbuphos*	Counter plus				
	9 kg				*Thiofanox*	Dacamox 5 G - Dacamox 5 S				
9 kg	9 kg			9 kg	*Carboforan - Isophenphos*	Carma				
	18 kg				*Phorate + Terbuphos*	Dispell				
			0,15 l		*Alphaméthrine*	Fastac	0,15 l	0,15 l	0,2 l	
			0,07 l		*Bifenthrine*	Talstar	0,07 l	0, 1 l	0,1 l	
					Bromophos	Nexion 25 - Sovinexion 25 Nexion 40 - Nexion EC 40		2 l 1, 4 l	2 l	2 l
			0, 3 l	0,3 l	*Cyfluthrine*	Baythroïd	0, 3 l	0, 2 l	0,2 l	
			0,25 l 25 g ma/ha		*Cyperméthrine*	Cymbush, Kafil super Nombreuses spécialités (2)	0,25 l	0,25 l 20 g ma/ha	0,25 l	
			0,2 l	0,2 l	*Deltaméthrine*	Décis Décis Flo - Biram Flo	0,2 l 7,5 g ma/ha	0,2 l 5 g ma/ha	0,2 l	
					Dialiphos	Torak		1,25 l	1,25 l	
			250 g ma/ha		*Endosulfan*	Nombreuses spécialités (2)	400 g ma/ha	250 g ma/ha	600 g ma/ha	
			0,6 l		*Esfenvalérate*	Sumi alfa		0,5 l	0,6 l	
			0,5 l		*Fenvalérate*	Sumicidin 10		0,4 l	0,4 l	
			0,2 l		*Fluvalinate*	Mavrik - Mavrik Flo		0,2 l		0,2 l
			0,1 l		*Lambda-Cyhalothrine*	Karate	0,15 l	0,1 l	0,1 l	
			200 g ma/ha		*Lindane* *Lindane huileux*	Nombreuses spécialités (2)	300 g ma/ha	200 g ma/ha		
			1,5 l ou 1,5 kg		*Malathion*	Nombreuses spécialités (2)		1,5 l ou 1,5 kg		
			1,25 kg		*Méthidathion*	Ultracide 20 bouillie Ultracide 20 liquide	1,5 kg 1,5 l	1,25 kg 1,25 l		
			200 g ma/ha		*Parathion Ethyl et Méthyl*	Nombreuses spécialités (2)	300 g ma/ha	200 g ma/ha		
			200 g ma/ha		*Parathion huileux*	Nombreuses spécialités (2)	300 g ma/ha	200 g ma/ha		
					Phosalone	Zolone Flo - Azofène Flo Nombreuses spécialités (2)		2 l 1000 g ma/ha	2,5 l 1200 g ma/ha	1,2 l
					Pyrimicarbe	Pirimor G - Aphox				0,5 kg
			0,065 l		*Tralométhrine*	Tracker 108 EC	0,09 l	0,065 l	0,065 l	
			0,75 l		*Endosulfan +* *Parathion Ethyl*	Drifène AP - Ekadrine PE	1,25 l	0,75 l		
					Endosulfan + Thiométon	Serk EC				1,5 l
			1 l 3 l		*Lindane +* *Parathion Ethyl*	Sopragam Typholine gamma 50	1,5 l 5 l	1 l 3 l		
			1,75 l		*Lindane +* *Parathion Méthyl*	Paralindex	2,5 l	1,75 l		2,5 l
			0,75 l 0,75 l		*Phosalone +* *Parathion Méthyl*	Fortène Taxylone	1,5 l	0,75 l 0,75 l		

(1) Doses en litre ou kilogramme de produit commercial par hectare.
(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente. Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

Liste arrêtée au 01-02-90 - S.P.V. -